

# Réunion du Conseil Municipal

## Du 15 décembre 2025 à 20 heures 30

Le 15 décembre 2025 à 20 h 30, l'assemblée régulièrement convoqué le 9 décembre 2025, s'est réuni sous la présidence de Pierre CHASSANG, Maire,

Sont présents : Pierre CHASSANG, André FARGES, Adeline CHASSANY, Serge DUMAZEL, Claude PORTAL, Mickaël COMBES, Pierre-Baptiste FABRE, Olivier GUILBOT, Laurent SALSON, Cécile MONTEIL

Est absent : Gaëtan CHASSANY

Secrétaire de séance : Adeline CHASSANY

### Ordre du jour

- Programme des coupes de bois
  - Budget : décisions modificatives
  - Convention pour la participation aux frais de fonctionnement de l'école primaire publique de Chaudes-Aigues pour l'année scolaire 2024/2025 : autorisation de signature
  - Protection sociale des agents – risque prévoyance
  - Protection sociale des agents – risque santé
  - Questions diverses
- **Approbation du compte rendu de la dernière séance.**

*Les élus valident le compte rendu de la réunion du 13 novembre 2025.*

*(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)*

➤ **Programme des coupes de bois**

Le maire présente le programme des coupes de bois prévu par l'ONF dans les forêts de la commune bénéficiant du régime forestier pour 2026 à savoir :

- ✓ Forêt communale de Fridfont :
- coupe d'amélioration en parcelle 10 U avec un volume présumé de 479 m<sup>3</sup>
- coupe d'amélioration en parcelle 2 A avec un volume présumé de 70 m<sup>3</sup>
- coupe d'amélioration en parcelle 3 B avec un volume présumé de 237 m<sup>3</sup>
- coupe d'amélioration en parcelle 5 U avec un volume présumé de 141 m<sup>3</sup>
- coupe d'amélioration en parcelle 7 B avec un volume présumé de 60 m<sup>3</sup>

Il informe le conseil qu'il y a lieu aussi de délibérer pour décider des destinations des coupes de bois non vendues à ce jour, à savoir :

- en parcelle 20 de la forêt sectionale de Fridefont inscrite à l'état d'assiette par délibération du 26/11/2021
- en parcelle 16 de la forêt sectionale de Bezenchat inscrite à l'état d'assiette par délibération du 28/10/2022.

*Le conseil valide le programme 2026 des coupes proposé par l'ONF.*

*En ce qui concerne les coupes de bois non vendues en parcelle 20 (FS de Fridefont) et en parcelle 16 (FS de Bezenchat), le conseil décide une vente en régie.*

*(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)*

### ➤ **Budget : décisions modificatives**

#### Budget principal

Le maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>Fonctionnement</b>		<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
011 - 62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0	7 000
023 (042)	Virement à la section d'investissement	0	-4 005
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0	240
012 - 6216	Personnel affecté par GFP rattachement	0	-3 235
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Investissement</b>		<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
1323 - 45	Subv. non transf. Départements	4 005	0
021 (040) - 0	Virement de la section de fonctionnement	-4 005	0
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

#### Service eau et assainissement

Le maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
012 - 6218	Autres personnels extérieurs	0	215
011 - 61523	Entretien, réparations réseaux	0	-215
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

*Le conseil municipal approuve la décision modificative N°4/2025 du budget principal et la décision modificative N°1/2025 du service eau et assainissement.*

*(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)*

➤ **Convention pour la participation aux frais de fonctionnement de l'école primaire publique de Chaudes-Aigues pour l'année scolaire 2024/2025 : autorisation de signature**

Le maire rappelle au conseil de l'obligation des communes à participer aux frais de fonctionnement des écoles dans lesquelles sont scolarisés des enfants de la commune.

La commune de Chaudes-Aigues propose que cette participation pour l'année scolaire 2024/2025 soit de 990 € par enfant.

Le maire demande au conseil de se prononcer sur cette participation et si accord à l'autoriser à signer la convention à intervenir avec la commune de Chaudes-Aigues.

*Le conseil municipal :*

*- Accepte de verser à la mairie de Chaudes-Aigues pour l'année scolaire 2024/2025, la somme de 990 € par élève pour la participation aux charges de fonctionnement de l'école.*

*- Autorise le maire à signer la convention à intervenir avec la commune de Chaudes-Aigues.*

*(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)*

➤ **Protection sociale des agents – risque prévoyance**

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer obligatoirement au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent notamment le risque prévoyance (frais occasionnés par l'incapacité, l'invalidité ou décès). La participation obligatoire pour le risque prévoyance depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 est de 7€ minimum brut mensuel par agent.

Le centre de gestion du cantal mène, pour le compte des collectivités qui le demandent, une procédure de mise en concurrence afin de choisir un organisme compétent et conclure avec celui-ci une convention de participation sur le risque prévoyance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027 ;

À l'issue de cette procédure de consultation, la commune conserve l'entière liberté d'adhérer ou pas à ces conventions de participation, en fonction des tarifs et garanties proposées et en fonction des risques couverts. L'adhésion à de tels contrats se fera par délibération et après signature d'une convention avec le centre de gestion du cantal.

Le maire propose au conseil municipal de donner son accord au centre de gestion du Cantal pour réaliser en son nom un marché public en vue de sélectionner les meilleures propositions de contrats d'assurances relatifs au risque prévoyance des fonctionnaires territoriaux.

*Le conseil municipal décide de mandater le centre de gestion du cantal afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque prévoyance.*

*(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)*

### ➤ **Protection sociale des agents – risque santé**

En séance du 14 avril 2025, le conseil municipal a donné son accord au Centre de gestion pour réaliser en son nom un marché public en vue de sélectionner les meilleures propositions de contrats d'assurances relatifs au risque santé des fonctionnaires territoriaux.

La commission d'appel d'offres du centre de gestion à retenue en séance du 4 septembre 2025 la proposition d'assurance présentée par la société MNT.

A ce stade le maire fait savoir que deux procédures sont possibles :

- la convention de participation, la collectivité signe une convention avec la société MNT. Dans ce cas la collectivité ne peut verser d'aide qu'aux agents ayant adhéré à cette convention.
- la labellisation, la collectivité verse une participation aux agents qui souscrivent un contrat auprès d'un organisme de mutuelle labellisé. Chaque agent est libre de choisir son contrat labellisé. Ceci permet aux agents s'ils le souhaitent de conserver leur mutuelle actuelle.

La participation de la commune pour les deux procédures est de 15 euros brut minimum par agent.

Il demande au conseil de se prononcer sur la procédure qu'il souhaite retenir et le montant de la participation qu'il souhaite versée.

*Le conseil choisit la procédure de labellisation et fixe la participation à 20€ par agent.*

*(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)*

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h00.

Le Maire,  
Pierre CHASSANG

André FARGES

Adeline CHASSANY

Serge DUMAZEL,

Claude PORTAL,

Mickaël COMBES,

Pierre-Baptiste FABRE,

Olivier GUILBOT,

Laurent SALSON,

Gaëtan CHASSANY,  
(Absent)

Cécile MONTEIL,